

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00671
Numéro SIREN : 411 442 767
Nom ou dénomination : GROUPE BLANCHART

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2024 sous le numéro de dépôt 3663

GROUPE BLANCHART
Société par actions simplifiée au capital de 94.235 €
Siège social : 15 avenue Georges Pompidou - 95120 ERMONT
411 442 767 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2022 A 10H00
Approbation des comptes clos le 31 décembre 2021

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin, à 10 heures,

Les actionnaires de GROUPE BLANCHART se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation individuelle, conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Guy Blanchart possédant 19 950 actions,
- Monsieur Alexis Blanchart possédant 100 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société AUDIT NORMANDIE CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Guy BLANCHART préside la séance en qualité de Président de la Société.

Le Président dépose alors sur le bureau de l'assemblée et présente à l'assemblée tous les documents prévus par la loi :

- la copie de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- les comptes sociaux au 31 décembre 2021 et leurs annexes ;
- le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;
- la lettre du Président sur les conventions soumises à contrôle de l'Assemblée Générale ;
- les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de la Société ;
- le texte du projet des résolutions.

Le Président rappelle que ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée générale.

L'Assemblée générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président indique que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021 ;
- Examen et approbation des comptes sociaux annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus donné au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Lecture de la lettre du Président sur les conventions soumises à contrôle de l'Assemblée Générale et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce ; puis approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Non-renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;
- Rémunération du dirigeant ;
- Questions diverses.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat du Cabinet AUDIT NORMANDIE CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire et le mandat du cabinet ALIENCE, Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler ces mandats.

L'Assemblée Générale constatant que la Société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes, décide de ne pas désigner de nouveaux Commissaires aux comptes en remplacement des Commissaires aux comptes non renouvelés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

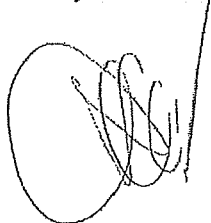
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les actionnaires présents.

Guy BLANCHART



Alexis BLANCHART

